

COMMISSION CYCLISTE FSGT 34

« Trophée des Gentlemen FSGT 34 »

Règlement - ANNEE 2023

Clubs organisateurs :

Teyran Bike : CLM par équipe de 4 Saint Paul et Valmalle	17/09
Montagnac A C : CLM des Vendanges	24/09
Pézenas VCLL : CLM Pézenas	01/10
VCC Béziers : CLM de Béziers	22/10

Participation :

Les courses sont ouvertes à tous les cyclistes licenciés ou non licenciés, sous réserves des règlements FSGT 34.

Seront classés au trophée, les équipes constituées de cyclistes du département de l'Hérault, affiliés à la commission cycliste FSGT 34 et titulaires de la licence de l'année en cours.

Pour être classé au trophée, il faut avoir participé à au moins deux épreuves.

Classement :

Le classement sera effectué par catégorie, par addition des âges, suivant le tableau ci-après :

- 1 De 36 à 50 ans
- 2 De 51 à 70 ans
- 3 De 71 à 90 ans
- 4 De 91 à 110 ans
- 5 111 et +
- 6 Féminines sans distinction d'âge.
- 7 Mixte sans distinction d'âge.

Attribution des points :

Les points seront attribués en fonction des places obtenues au classement dans la catégorie, déduction faite des équipes non licenciés FSGT ou des coureurs hors département de l'Hérault, hormis ceux rattachés à la commission cycliste FSGT 34

La répartition est la suivante

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1er	30	6ème	11	11ème	3	16ème	1
2ème	25	7ème	9	12ème	1	17ème	1
3ème	20	8ème	7	13ème	1	18ème	1
4ème	17	9ème	5	14ème	1	19ème	1
5ème	14	10ème	4	15ème	1	20ème	1

1 point sera attribué à chaque partant

Pour le clm par équipe de 4 il sera attribué aux coureurs de l'équipe :

1^{er} 25 points, 2^{ème} 20 pts et 3^{ème} 15 pts 10 point sera attribué à chaque partant.

Tous les résultats de chaque course seront pris en compte dans le total de l'attribution des points

Récompenses :

Les trois premières équipes de chaque catégorie d'âge seront récompensées au classement final du trophée.

Les récompenses seront remises le jour de l'assemblée générale de la commission cycliste.

En cas d'absence des lauréats à cette cérémonie, les récompenses ne seront pas remises.

Modifications au règlement :

Le bureau de la commission cycliste se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement en cas d'annulation ou d'ajout d'une ou de plusieurs épreuves ou en cas d'insuffisance de participants.